



Informations sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Ifaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Jean Paul PORTESSÉNY

Etaient absentes :

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

1 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 23 JUIN ET LE 22 SEPTEMBRE 2023

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte des décisions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DÉCISION
23 juin 2023	Finances	<p>Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du service de l'assainissement</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a souscrit une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € pour son budget annexe du service de l'assainissement.</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'assainissement, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 600.000,00 (six cent mille) euros maximum. Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 6 juillet 2023. Mise à disposition des fonds : par virement Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'Éster (flooré à 0) majoré de 0,20 %. Commission d'engagement : 0,08 % de l'encours plafond Commission de non utilisation : 0,08 % mensuel base exact/360 Conditions de tirage et de remboursement : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p>
23 juin 2023	Finances	<p>Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du service de l'eau potable</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a souscrit une ligne de trésorerie d'un montant de 800.000 € pour son budget annexe du service de l'eau potable.</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'eau potable, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 800.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 800.000,00 (huit cent mille) euros maximum. Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 6 juillet 2023. Mise à disposition des fonds : par virement Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'Éster (flooré à 0) majoré de 0,20 %. Commission d'engagement : 0,08 % de l'encours plafond Commission de non utilisation : 0,08 % mensuel base exact/360. Conditions de tirage et de remboursement : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p>

23 juin 2023	Finances	<p>Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget principal de la Ville.</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE- MARIE a souscrit une ligne de trésorerie d'un montant de 400.000 € pour son budget principal, Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget principal de la ville d'Oloron Sainte-Marie, une convention de réservation de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 400.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 400.000,00 (quatre cent mille) euros maximum. Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 6 juillet 2023. Mise à disposition des fonds : par virement Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'€ster (flooré à 0) majoré de 0,20 %. Commission d'engagement : 0,08 % de l'encours plafond Commission de non utilisation : 0,08 % mensuel base exact/360 Conditions de tirage et de remboursement : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p>
29 juin 2023	Finances	<p>Demande d'aides financières au titre du programme Petites Villes de Demain - Rémunération Cheffe de Projet</p> <p>Par convention intervenue le 25 mars 2021, la Ville d'Oloron Sainte-Marie a adhéré au « Programme Petites Villes de Demain », dispositif visant à soutenir les projets de la collectivité dans le cadre de la revitalisation de son centre-ville et du développement du territoire. La commune a procédé au recrutement d'une cheffe de projet en charge de la mise en place et du suivi de diverses actions entrant dans le champ de ce dispositif. Ce poste a bénéficié d'une aide financière de l'ANAH et de la BANQUE DES TERRITOIRES pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023. La Ville d'Oloron Sainte-Marie souhaitant poursuivre ce programme, il a été décidé de solliciter auprès de l'ANAH et de la BANQUE DES TERRITOIRES une aide financière, à hauteur respectivement de 50 % et de 25 %, afin de soutenir le financement du poste de cheffe de projet dans le cadre du programme Petites Villes de demain pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.</p>
13 juillet 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogoaire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogoaire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Hélène PAYSAC représentant la société « CHAPUS HELENE, DENISE, EMILIENNE ». La durée du bail est de 15 jours et a commencé à courir du mardi 1^{er} août 2023 jusqu'au mardi 15 août 2023 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
27 juillet 2023	Finances	<p>Demande d'aide financière au titre du FNAP (Fouilles archéologiques préventives)</p> <p>Dans le cadre du dispositif Petites Ville de Demain, la commune</p>

		<p>d'Oloron Sainte-Marie souhaite réhabiliter la rue Révol, Cette rue se situant dans une zone archéologique, il y a lieu de lancer une opération de fouilles préventives, dont le coût est estimé à 159 378 € HT.</p> <p>Il a été décidé de solliciter une aide financière au titre du Fond National d'Archéologie Préventive pour l'opération de fouilles préventives qui doit être réalisée Rue Révol et dont le coût est estimé 159 378 € HT.</p>
8 août 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Léa GUADAGNIN représentant la société « LAPIBA ».</p> <p>La durée du bail est de 16 jours et a commencé à courir du mercredi 16 août 2023 jusqu'au jeudi 31 août 2023 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
11 août 2023	Commande Publique	<p>Mise en place de climatiseurs réversibles à l'Ecole de Pondeilh</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché public concernant la mise en place de climatiseurs réversibles de l'école Pondeilh à l'entreprise BERGERET sis 11 chemin de Peyrouse 64 510 Meillon, pour un montant de 7 924.23 € HT.</p>
11 août 2023	Marchés publics	<p>Achat de coffrets électriques manifestation</p> <p>Le Service Patrimoine Bâti de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder à l'acquisition de coffrets électriques manifestation, afin de compléter les stocks existants.</p> <p>Une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne.</p> <p>Après consultation de plusieurs entreprises, il a été décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise THERM ELEC – 67510 ERSTEIN. Le montant de l'opération s'élève à 6 665.20 € HT.</p>
11 Août 2023	Commande Publique	<p>Réhabilitation de la salle Palas</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la réalisation de travaux de réhabilitation de la Salle Palas,</p> <p>Une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique a été lancée en date du 05/05/2023 avec une remise des offres le 02/06/2023.</p> <p>Après négociation, et une remise des nouvelles offres a le 21/06/2023 à 12H00, il a été décidé d'attribuer le marché pour les travaux de réhabilitation de la Salle Palas, aux entreprises ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : Désamiantage : Entreprise PROMPT DESAMIANPAGE pour un montant de 59 577.43 € TTC - Lot 2 : VRD : Entreprise EUROVIA pour un montant de 71 704.30 € TTC - Lot 3 : Démolition / Gros Œuvre : Entreprise SEEB BORDATTO pour un montant de 246 084.59 € TTC - Lot 4a : Façade / Bardage : Entreprise ARLA pour un montant de 900 235.56 € TTC - Lot 4b : Menuiseries extérieures : Entreprise SESTIAA pour un montant de 108 874.80 € TTC - Lot 5 : Etanchéité : Entreprise SUD ATLANTIQUE

		<p>ETANCHEITE pour un montant de 16 654.80 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 6 : Serrurerie – Métallerie : Entreprise OACA pour un montant de 95 551.20 € TTC - Lot 7 : Plâtrerie – Isolation : Entreprise BORDATTO pour un montant de 118 268.21 € TTC - Lot 8 : Electricité : Entreprise POYER ELECTRICITE pour un montant de 161 992.91 € TTC - Lot 9 : Plomberie CVC : Entreprise BOBION & JOANIN pour un montant de 472 800.00 € TTC - Lot 10 : Revêtements Sols Sportifs : Entreprise ART DAN pour un montant de 108 717.02 € TTC - Lot 11 : Menuiserie Intérieure : Entreprise SESTIAA pour un montant de 174 036.00 € TTC - Lot 12 : Revêtements Sols Durs / Faïences : Entreprise ERBINARTEGARAY pour un montant de 29 496.92 € TTC - Lot 13 : Peintures / Revêtements de sols : Entreprise VILLANUA pour un montant de 196 009.55 € TTC
31 août 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Monsieur Mathieu URRUTIBEHETY représentant la société « BBFuJin ».</p> <p>La durée du bail est de 30 jours et a commencé à courir du vendredi 1^{er} septembre 2023 jusqu'au samedi 30 septembre 2023 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
07 septembre 2023	Commande Publique	<p>Fourniture articles de quincaillerie, visserie et divers articles associés</p> <p>Les Services Techniques de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie ont besoin dans le cadre de leurs missions, de fourniture d'articles de quincaillerie, visserie et divers articles associés pour une période comprise entre 2023 et 2027.</p> <p>Une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics a été mise en ligne.</p> <p>Suite à la consultation de plusieurs entreprises, à l'avis de publicité passé le 13/02/2023 et la remise des offres fixée au 21/03/2023, il a été décidé d'attribuer le marché 2023-102 à l'Entreprise WURTH 67158 Erstein pour les lots 1, 2, 3, 5 et à l'entreprise LEGALAIS, 14907 Caen pour le lot 4.</p> <p>Le montant maximum de l'opération s'élève à 104 000 € HT.</p>
20 septembre 2023	Finances	<p>Demande d'aide financière au titre du FEDER 2021-2027 pour la requalification d'une friche de centre-ville pour en faire un tiers-lieu d'innovation sociale</p> <p>Un plan d'actions global visant à relancer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie est développé depuis plusieurs années.</p> <p>La Commune a obtenu le Label «Petites Villes de demain » et est signataire d'une Opération de Revitalisation de Territoire, confortant ainsi les actions engagées en faveur de la politique de revitalisation du centre-ville.</p> <p>Dans le cadre de cette politique, la Commune a lancé un programme de requalification d'une friche en centre-ville pour en faire un tiers-lieu d'innovation sociale dont le coût global s'élève à 3.349.000 € HT,</p> <p>Le coût des travaux intérieurs du bâtiment et de son équipement est</p>

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 064-216404228-20230929-DEL_23_09_29_01-DE

estimé à 2.022.000,00 € HT,
Il a été décidé de solliciter une aide financière au titre du FEDER
2021-2027 portant sur les travaux de rénovation de l'équipement, dont le coût est estimé à 2.022.000,00 € HT.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de ces décisions.

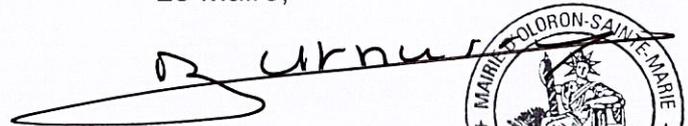
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 03/10/2023





Bernard UTHURRY
